

Révision de la Charte Projet de Charte 2026-2041

Évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2011-2026
Élaboration du diagnostic

Comité de pilotage n°2

6 juillet 2022



Ordre du jour de la réunion

- 13h00 - 13h10 – **Mot d'accueil**
- 13h10 - 13h40 – **Rappels et objectifs**
- 13h40 - 14h10 – **Présentation de l'avis d'opportunité de l'Etat**
- 14h10 - 14h55 – **Evaluation de la Charte 2011-2026**
- 14h55 - 15h25 – **Quelques éléments du diagnostic**
- 15h25 - 15h30 – **Conclusion : prochaines étapes**



Rappels et objectifs



→ Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la révision de la Charte du Parc :



Fabienne Theuriau



Sophie Christ



Xavier Bonin



Edouard Mari



Marion Chevalier



- Réalisation des études préalables (diagnostic, évaluation)
- Appui à l'élaboration du projet de Charte 2026-2041
- Coordination, articulation avec les missions complémentaires (carnet de paysages, concertation grand public)



Missions complémentaires

→ Articulation avec 3 missions complémentaires :

- Carnet de paysages de la Charte 2026-2041 (Agence Sonia FONTAINE)
- Concertation, information et communication auprès du grand public (GIE PASSAGE)
- Évaluation environnementale de la charte 2026-2041 (Mosaïque Environnement)



Le périmètre de révision de la Charte

191 communes dont :

- 163 classées
- 5 en attente de classement
- 7 du périmètre de révision précédente
- 16 nouvelles (dont 4 associées)

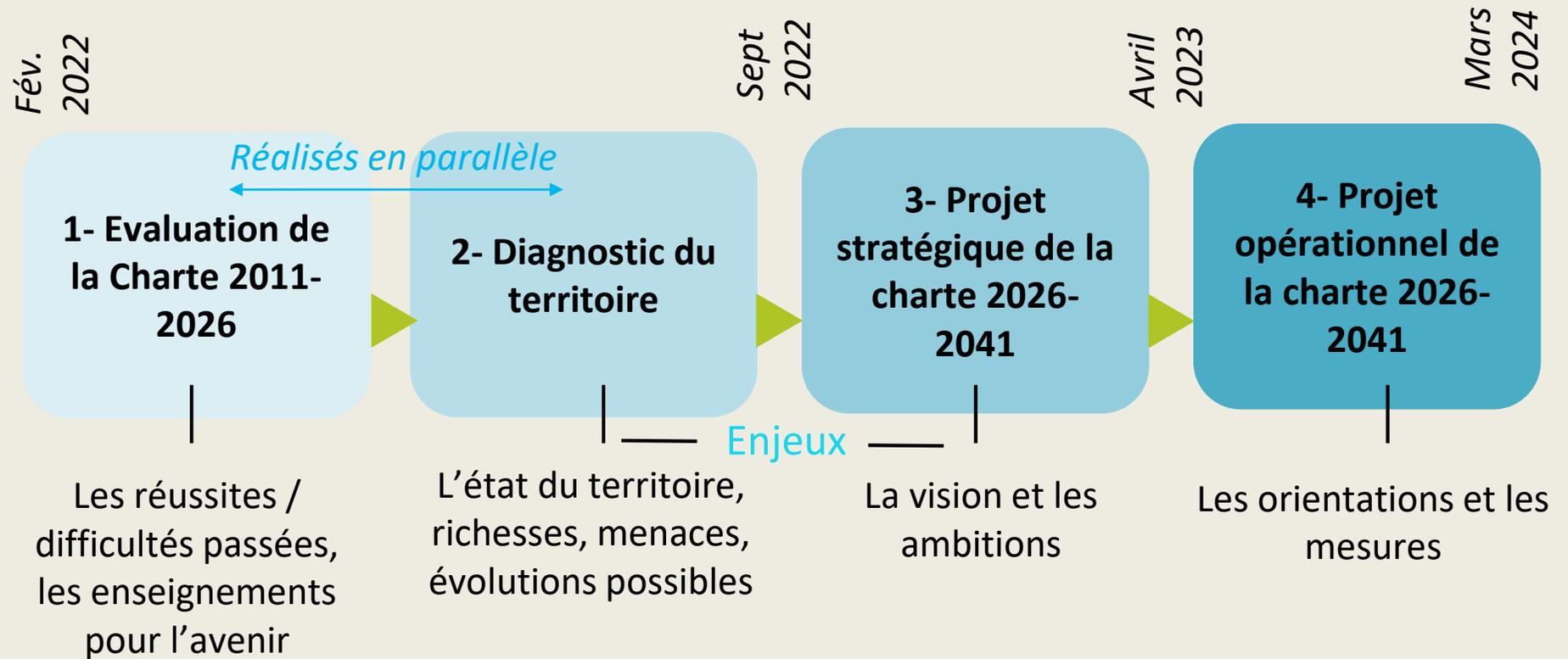
353 815 hectares

113 945 habitants

- 14 EPCI actuels
- 1 région : AURA
- 4 départements : 63, 43, 42, 03



Les grandes étapes de la révision



Groupement

SM Parc (élus&équipe)

Elus locaux, partenaires, habitants ...



Politique

Technique
(Direction)Technique
(Opérationnel)

Les instances de travail et de décision

Instances de
suivi/pilotage

Comité de pilotage
dont bureau syndical
(élus)

Comité de coordination
technique
(Etat, EPCI, experts, ...)

Instance de
validation

Comité syndical du
SM PNR
(élus)

Instances de travail avec
les partenaires

Ateliers thématiques
Ateliers « défis »
(partenaires techniques)

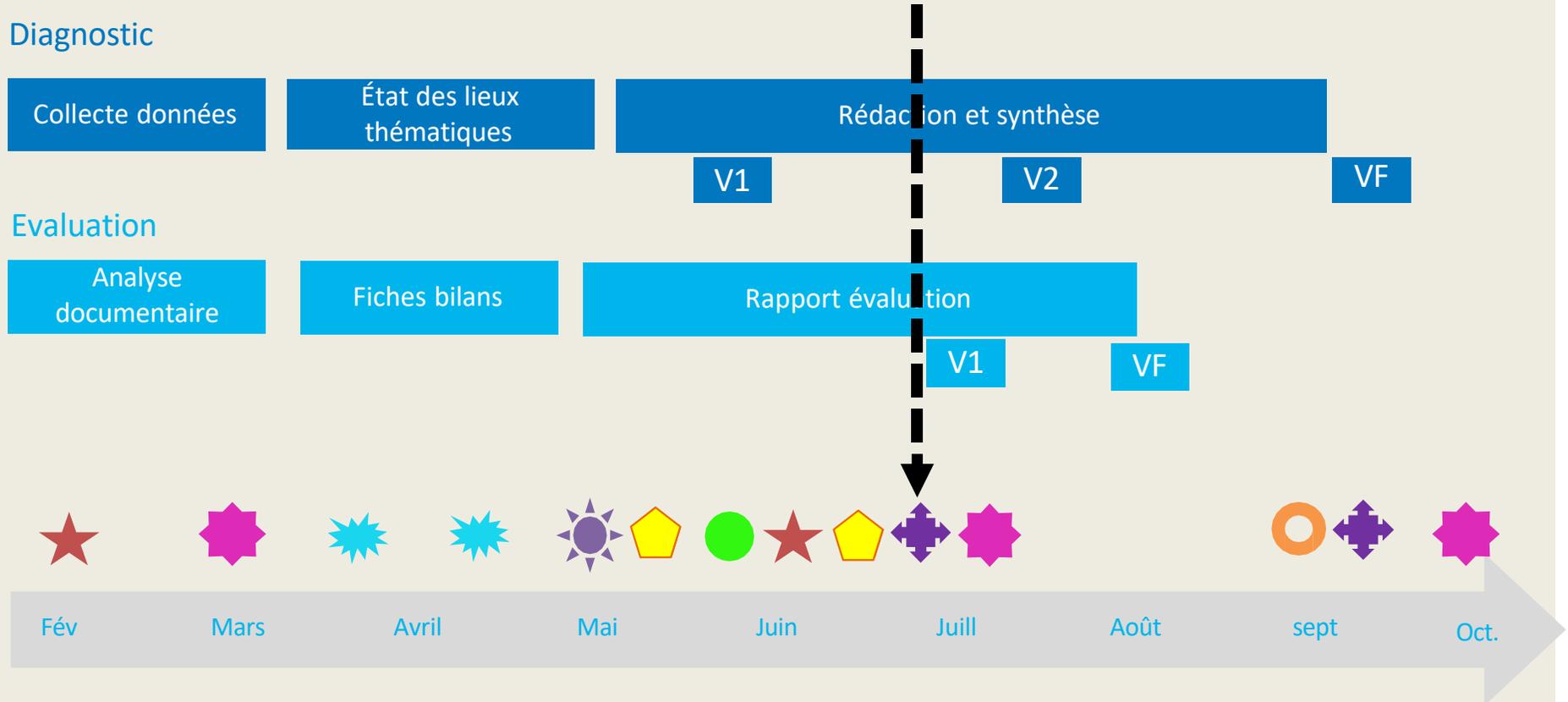
Ateliers
institutionnels
(partenaires techniques
EPCI)

Ateliers territoriaux
(élus locaux)

Groupes projets
(partenaires techniques
en phase rédaction
charte)



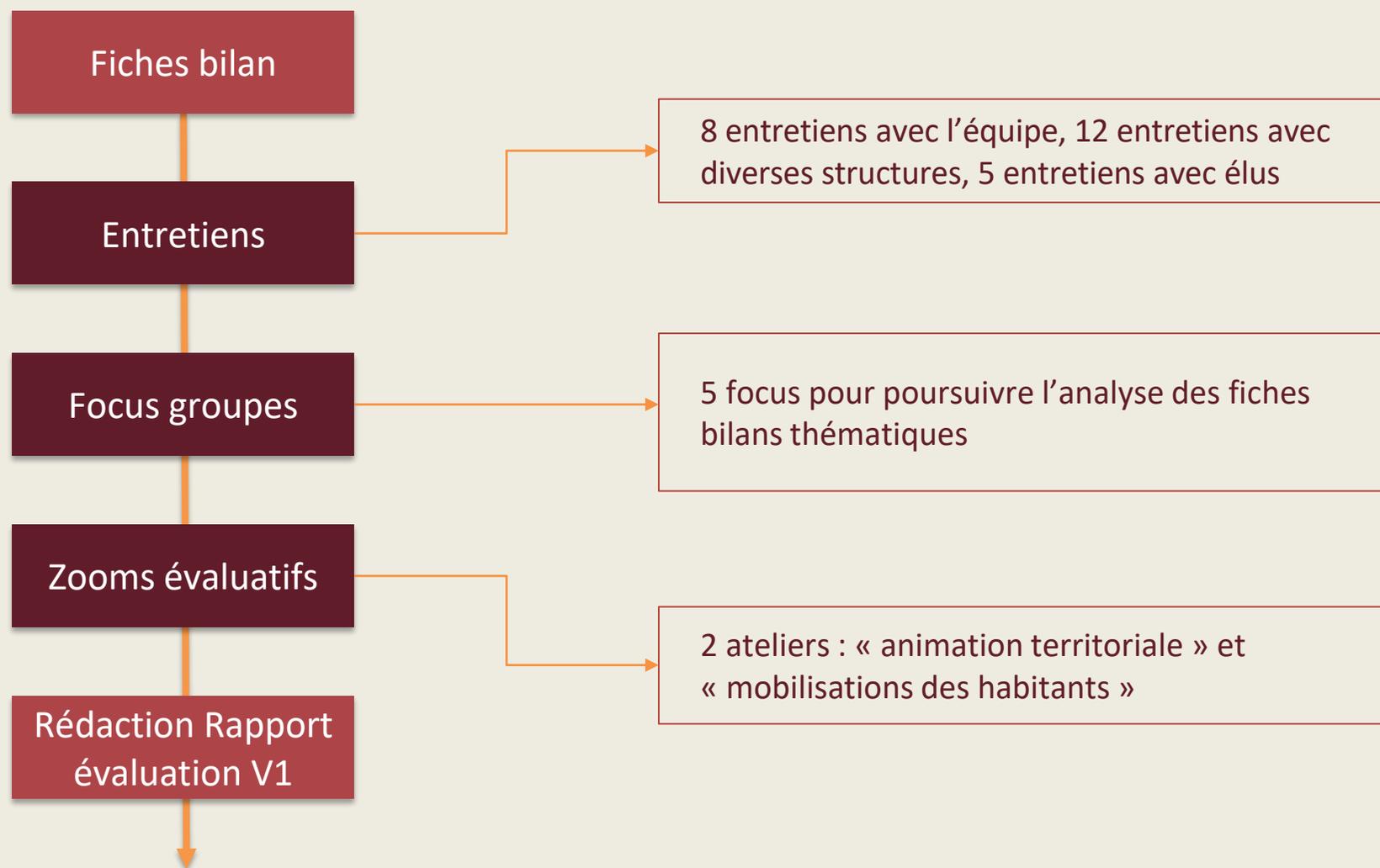
Calendrier des études préalables



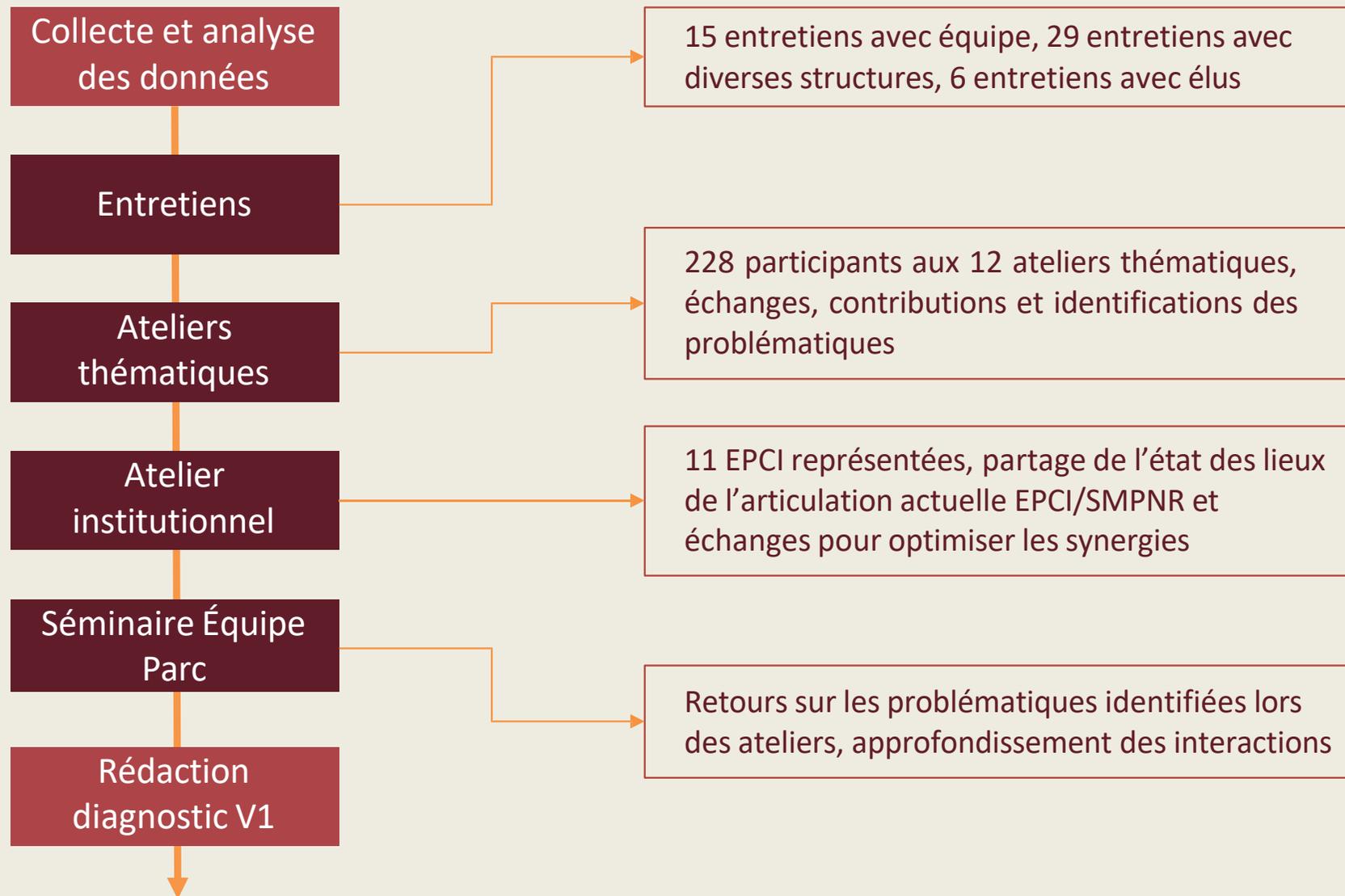
- Entretiens équipe, partenaires, élus
- Séminaire Equipe Parc
- Ateliers thématiques
- Groupes focus évaluation
- Atelier institutionnel
- Comité coordination technique
- Comité pilotage
- Ateliers territoriaux



Ce qui a été réalisé ... dans le cadre de l'évaluation



Ce qui a été réalisé ... dans le cadre du diagnostic



Ce qui a été réalisé ... en parallèle

Carnet de
paysages

Enquête, analyse de terrain, analyse des unités
paysagères, des qualités/pressions
--> diagnostic à intégrer dans le diagnostic V2

Concertation
grand public

Plan de concertation validé
Évènements prévus fin septembre

Évaluation
environnementale
de la Charte
2026-2041

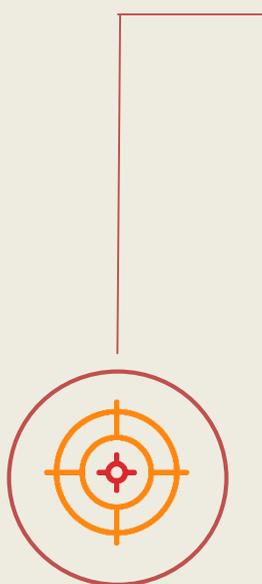
Attribution du marché – Démarrage octobre 2022



Évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2011-2026



Retours sur la démarche de bilan évaluatif



- Objectif : Porter un regard rétrospectif sur une période de 12 ans de mise en œuvre de la Charte 2011-2026
- Mettre en exergue les résultats phares de la Charte 2011-2026 sur l'évolution du territoire
- Tirer des enseignements sur l'action du syndicat mixte et des signataires pour valoriser certaines dispositions, et si besoin, les réadapter
- Une démarche « sincère », basée sur des faits et opinions, ces dernières relevant de l'interne et de l'externe
- Une démarche qui s'appuie sur les bilans réalisés par le syndicat mixte du Parc
- Une Charte et une amplitude d'action qui rend difficile la mesure des impacts et l'analyse de contribution (en quoi le changement observé est-il dû à l'action du syndicat mixte du Parc ?)
- Une démarche ouverte qui permet de faire remonter des regrets/critiques et des propositions pour l'avenir



#1 RÔLE DU PARC (1/2)

↘ Un rôle conforté et légitimé, soutenu par une évolution du positionnement du Syndicat Mixte



La dernière période s'est ouverte avec cette façon d'utiliser le Syndicat Mixte à la carte. Plutôt que d'empiler les Syndicats Mixtes sur un même territoire, ou sur des territoires voisins, on s'est dit simplifions les choses et utilisons un Syndicat Mixte unique pour lui assigner des objets. Ça fluidifie le fonctionnement, avec un VP du Parc aussi Président de la formation SCoT par exemple. Les dialogues sont facilités.



- **Une « identité » du Parc fondée autour de 4 générations d'approches :**
 - Une approche résolument centrée sur le développement économique et social, pour répondre à l'ensemble des besoins qui se font jour sur un territoire à (re)vitaliser
 - Une approche plaçant le partenariat au cœur, pour assister les collectivités dans la définition de leurs stratégies et projets, et faciliter les interactions en vue d'une cohérence d'intervention
 - Un positionnement du SM du Parc comme une « boîte à outils » disponible pour les collectivités à même de s'en saisir, au gré de leurs besoins d'ingénierie
 - Un positionnement du SM du Parc comme expert, intervenant davantage comme une ressource sur des sujets ciblés et moins comme une « boîte à outils d'ensemble » avec une capacité à innover largement mobilisée
- **Une approche pluridisciplinaire du Parc qui marque toujours sa spécificité**

#1 RÔLE DU PARC (2/2)

↘ Un Syndicat Mixte du Parc à la fois structure de conseil et locomotive pour la mise en place de démarches innovantes

“

On se doit d'innover car on est dans un Parc. On sent ce sentiment de « on doit faire mieux, et être dans l'expérimentation ».

Quand on a des remarques d'habitants, c'est souvent : « Comment ça se fait qu'on ait encore une décharge dans un Parc ? » On a une obligation morale d'être plus qualitatif. Idem pour les partenaires : « On vous accompagne, car vous êtes Parc ! Et on aimerait que ça fonctionne ailleurs. » Quand on parle du LF, c'est connu. Les actions on fait leurs preuves.”

- **Une prise de compétences additionnelles initiée dans la présente Charte comme premier révélateur d'une montée en ingénierie avec 5 formations du qui co-existent** (Charte, SAGE Dore, SCoT, Grand cycle de l'eau, affaires d'intérêt commun)
- **Une vocation « expérimentale » du Parc, soutenue, reconnue et exploitée à plein sur la durée de la mise en œuvre de la Charte** : un Parc démonstrateur, qui donne l'exemple
- **Un écosystème de partenaires riche, mobilisé au gré des sujets traités et opportunités de collaboration pour mettre en œuvre les ambitions de la Charte** :
 - Des conventions nombreuses, sans nécessairement être toutes « actives »
 - Des attendus du conseil scientifique à préciser ?
- **Une culture des réseaux plus ténue sur la période**
 - Un SM du Parc plus distant du volet « animation » qui prévalait
 - Un volet coopération lui aussi moins mobilisé

#2 GOUVERNANCE DU PARC (1/3)

↘ Une gouvernance revisitée par le fonctionnement à la carte du Syndicat Mixte du Parc et les évolutions institutionnelles



Il y a eu un vrai bouleversement de la loi NOTRE, avec l'impression de perdre nos interlocuteurs le temps qu'ils se réorganisent.

Il y a eu un temps de flottement. Ils étaient sur leurs projets de territoire.. On a senti la même chose avec la fusion des deux Régions. Ça a pesé dans la Charte qui se termine. Car il faut retrouver des modes de fonctionnement ensemble. Ce n'est pas toujours fluide et lisible.



- **Le renouvellement des mandats et des réformes territoriales venus percuter l'animation territoriale** : un maillon fragilisé qu'est l'EPCI au niveau local et des partenaires institutionnels plus distants au niveau supra territorial
- **Une réadaptation des instances initialement prévues dans la gouvernance, pour organiser « autrement » le dialogue avec les collectivités signataires**
 - Un comité syndical instance de décisions, un bureau ponctuellement réuni
 - Une assemblée générale des délégués des communes réunie sous plusieurs formules, avant d'avoir été abandonnée
 - Avec les communes, une approche « sur mesure » et plus « individuelle » qui a pris le pas sur l'approche collective
 - Une conférence territoriale remplacée par un G8 (exécutif élargi) et un dialogue technique via le RALF
 - Des instances qui n'existent plus : conférence générale des partenaires et comité des partenaires financeurs
- **L'informel a pris le pas sur le protocolaire dans le cadre d'espaces permettant moins le dialogue « entre » qu'« avec » les signataires**

#2 GOUVERNANCE DU PARC (2/3)

↘ Un « effacement » du rôle de relais auparavant exercé par les anciens EPCI dans le lien Parc – communes



On a des bonnes relations avec les services techniques, mais pas de dialogue avec le niveau politique. Est-ce que le parc existe dans l'esprit de ces élus-là ? Ça dépend des outils, des compétences à la carte. Avec les départements et la région, on est dépendant d'échanges techniques mais quand c'est hors convention, projet... C'est en silo thématique.



- **Un dialogue par sujet d'intérêt qui prédomine avec plusieurs configurations d'appartenance des EPCI au Parc en fonction :**
 - De facilités géographiques distinctes
 - De contextes territoriaux divers nécessitent de « raccrocher » par des entrées thématiques spécifiques
 - Des formations auxquelles adhèrent ou non les EPCI
 - De ressources en ingénierie disparates selon les EPCI
 - De compréhensions différentes de l'intérêt du Parc, entretenues par des usages distincts du Syndicat Mixte
- **Différentes postures pour interférer avec les infra-territoires, tel un jeu d'équilibriste, pour s'adapter aux besoins locaux dans le cadre d'une approche « par le bas ».**
- **Des liens distendus avec les autres signataires institutionnels corroborés à une réduction des contributions statutaires**
 - Un dialogue essentiellement technique et personne-dépendant
 - Un engagement qui n'est plus que financier ?

#2 GOUVERNANCE DU PARC (3/3)

↘ Une perte de vision stratégique globale du Parc



Avant le Parc allait sur les projets de territoire, et il y a avait des discussions entre Pays, comcom, région sur les priorités, et la région qui gardait la priorité sur la Charte du parc. Ce qu'on a tout à fait perdu. Les EPCI ne fonctionnent plus en projets de territoire aujourd'hui. Toutes les politiques sont devenues très sectorielles (politique de l'eau, urbanisme, centres-bourgs), ce qui fonctionne bien car bonne organisation mais on a perdu le sentiment de projet.



- **Un SM du Parc davantage « expert » avec une intervention plus structurée et concentrée autour d'un panel de solutions disponibles pour appuyer les collectivités...**
 - Des collectivités convaincues de l'intérêt de l'ingénierie dont certaines tendent à le percevoir comme « un prestataire de services » disponible voire « faire à la place » en particulier sur les « compétences reprises » par le Parc
 - Une confiance accordée au SM, mais une relative autonomie ?
- **... que comme un « animateur », avec une capacité moindre à associer et fédérer les élus dans le portage du Parc et la vie de la mise en œuvre de la Charte au-delà du cercle du G8**
 - Un besoin de convaincre de l'intérêt du rôle du Parc qui semble supplanter le besoin d'animer, associer, rassembler et cultiver le sentiment d'appartenance du Parc et l'identité Livradois-Forez
 - Une vision séquencée et thématisée semble prévaloir sur la stratégie et la culture du « bien commun » Parc
- **Un « socle » fragilisé par la perte de vision territoriale des signataires ?**

#3 LISIBILITE DU PARC (1/2)

↘ Une lisibilité de l'action du Parc qui gagne encore à être améliorée, malgré des efforts de sensibilisation et communication sur la période



Ça complique, car on a mis plusieurs années à faire comprendre ce que c'est. C'est acquis par les délégués, mais pas par les 200 maires. Ça brouille. Les limites du Parc n'étaient pas connues avant, et ça l'est encore moins aujourd'hui. Selon qu'on intervient au titre du SCOT, du LEADER, du bassin versant... Les gens demandent est ce que je suis dedans ou pas. On a beau faire des belles cartes, c'est pas facile de se repérer. Il y a une gymnastique intellectuelle derrière.



- **Du côté des signataires, une lisibilité de l'intervention et des missions du Parc influencée par l'implantation géographique au sein du territoire**
 - Des confusions alimentées par la complexification des périmètres d'interventions avec les différentes formations
- **Une communication démultipliée par plusieurs « supports » pour améliorer la diffusion de la connaissance du Parc et sensibiliser à sa préservation**
 - Un développement facilité par l'essor du numérique, permettant de toucher un spectre plus large de publics
 - Une connaissance du Parc qui semble s'être améliorée ces 10 dernières années avec un travail par ailleurs porté par la Maison du Tourisme sur l'identité Livradois-Forez, qui infuse
 - Pourtant, encore une difficulté à attribuer les actions mises en place au Parc et à ses partenaires

#3 LISIBILITE DU PARC (2/2)

- ↘ Une Charte de qualité, guide pour l'action du Syndicat Mixte du Parc mais peu dans le viseur des signataires



Aujourd'hui, les élus des communes n'ont pas lu la Charte dans son ensemble, ils en connaissent vaguement les objectifs peut-être : la Charte est trop technique, trop précise, trop longue, ce n'est pas un document sur lequel ils s'appuient.



- Une Charte repère pour le SM du Parc, qui a bien vieilli, avec une notion de « frugalité » connue et fil rouge ...
- ... mais moins appropriée et appropriable par les collectivités du territoire
 - Une Charte perçue comme « le document du SM du Parc » dont l'atteinte des objectifs reste de leur responsabilité uniquement
 - Une certaine opacité de la Charte pour certains élus, par son format et sa dite complexité (longueur du document, technicité des objectifs, engagements des EPCI et communes peu précis), malgré le résumé produit
- Un document globalement méconnu de la population du territoire
- Une charte qui a su évoluer avec les nouvelles prérogatives et compétences

#4 COHERENCE & PERTINENCE DES ACTIONS (1/3)

↘ Une intervention équilibrée en termes de « sujets » investis, mais moins de territoires couverts



« Il y a une dimension de laboratoire et le Parc peut donner des idées, impulser, démontrer que c'est possible. On a réussi à installer un maraîcher bio ! Par ex. on a déclassé une zone artisanale, et on a sanctuarisé en classant ça en zone de jardin. »

« C'est un cercle vicieux qui n'est pas bon : même les territoires ne font plus leur propre projet de territoire mais réfléchissent en fonction des subventions. Ça fait un gros manque de cohérence sur le territoire. »



- **Des actions démultipliées couvrant l'ensemble des ambitions de la Charte, et dépassées pour certains objectifs fixés**
 - Des dimensions qui se démarquent (urbanisme, alimentation...)
 - Plus rarement, des objectifs qui étaient trop ambitieux et parfois non atteints faute de moyens suffisants (énergie, culture...)
- **Un périmètre géographique en mouvance qui interroge les moyens de « fédérer » les collectivités locales et équilibrer la mise en œuvre des actions**
- **Des interventions plus cohérentes et pertinentes, soutenues par l'ingénierie du SM du Parc et ses partenaires, qui encouragent les collectivités au changement de pratiques**
 - Des études nombreuses améliorant la connaissance
 - Une vision d'ensemble allant d'actions stratégiques à plus opérationnelles
- **Le risque d'une discontinuité de l'intervention, avec le développement d'une logique d'AAP qui pourrait conduire à se concentrer sur certains sujets soutenus**

#4 COHERENCE & PERTINENCE DES ACTIONS (2/3)



Des actions emblématiques, sur lesquelles le Parc est bien repéré



Ce qui est spécifique au SAGE Dore, c'est la gouvernance. Ce travail a pris du temps, mais apporte des fruits sur la confiance. On a une bonne implication et des interventions dans le comité syndical. C'est en train d'irriguer l'implication des maires sur la politique de l'eau.. L'eau est davantage une priorité désormais dans la tête des élus. Sur l'aspect quantité d'abord, mais la qualité vient. Par ex. ils portent un intérêt autour des zones humides, des tourbières.



- **L'urbanisme rural et le travail sur les centres-bourgs, largement identifié et valorisé tant par les élus que les partenaires**
 - La sensibilisation et la formation des collectivités aux questions techniques des documents d'urbanisme
 - La production d'interconnaissance entre les collectivités participantes
 - Le développement d'une vision commune des attendus
- **Au-delà des objectifs de la Charte, une prise de compétences SCOT, grand cycle de l'eau et GEMAPI assez inédite**
- **La Maison du tourisme, l'aboutissement de la structuration d'une politique réussie, bien que n'ayant pas suscité l'adhésion de l'ensemble des collectivités à l'origine**
- **L'impulsion d'un projet innovant, le PAT, amenant une réflexion sur l'alimentation non prévue à l'origine dans la Charte**

#4 COHERENCE & PERTINENCE DES ACTIONS (3/3)

↘ Des sujets moins couverts sur la période ou catalyseurs de divergences



« On a beaucoup travaillé sur la question de la biodiversité, sur la faune et la flore pour la forêt, mais le territoire et le paysage en ont un peu pâti, sur ce volet on s'est un peu trompé »

« Aujourd'hui, on est sur des métiers hyper techniques. Alors qu'avant le Syndicat Mixte était plus avant animateur-stratégique. On a perdu la vision transversale et stratégique de la vision générale du parc. »



- Des objectifs relatifs au développement des énergies renouvelables non remplis mais qui ont vu naître des projets et idées nouvelles
- Le volet culture, hors des priorités d'intervention du Parc
- Les volets paysage et patrimoine, deux sujets transversaux soumis aux différentes prises de position sur les thématiques concernées
- Une tendance à la segmentation des sujets, qui tend à freiner la transversalité de l'action du Syndicat Mixte du Parc

Principaux éléments du diagnostic





Structuration du diagnostic

LES PATRIMOINES



- Le patrimoine naturel
- Le paysage
- Le patrimoine architectural et culturel

LES RESSOURCES



- La ressource en eau
- La forêt
- L'agriculture
- L'énergie
- Les ressources en matériaux*

CADRE DE VIE ET ORGANISATION TERRITORIALE

- Les dynamiques démographiques et résidentielles
- L'offre d'emplois et de services, mobilités
- Le tourisme de séjour et les loisirs de proximité

- Le développement culturel
- L'éducation au territoire
- Les risques et nuisances*
- La coopération

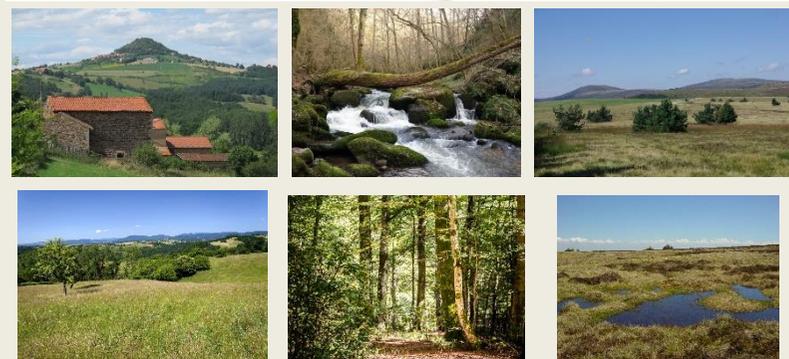
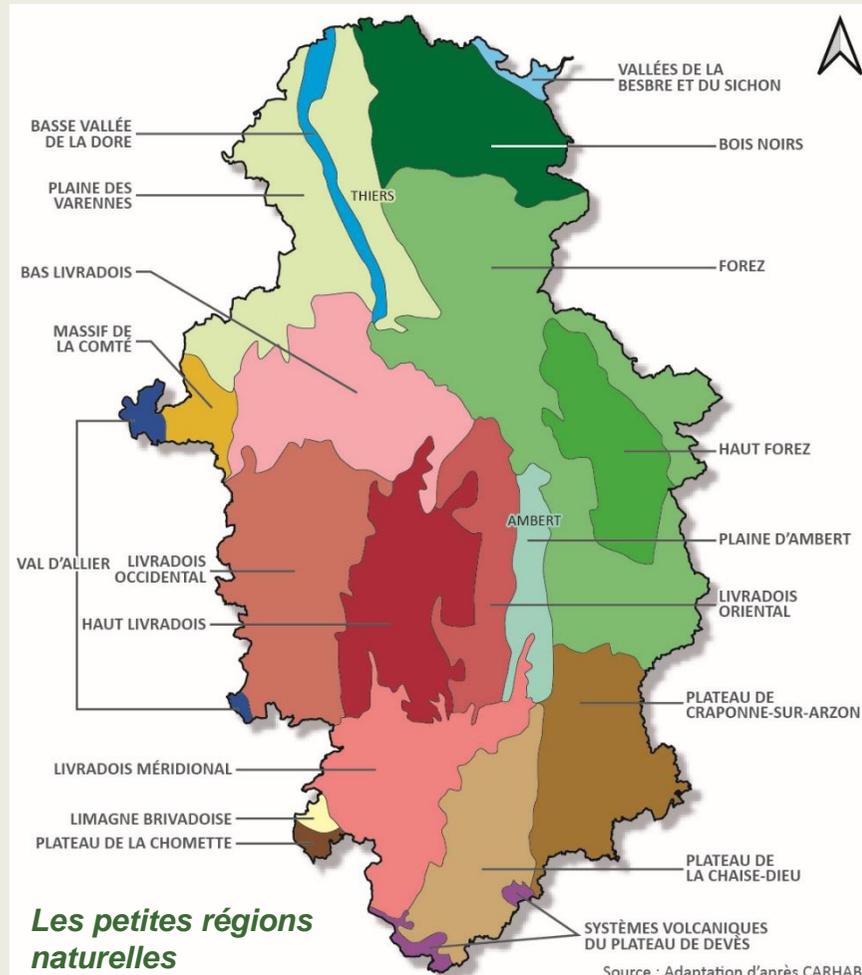


Les patrimoines



Biodiversité

- Diversité d'habitats naturels en lien avec les différents étages altitudinaux et les influences climatiques, caractérisés par :
 - Espaces boisés d'intérêt selon essences, maturité et modes de gestion : Bois noirs, monts du Forez, monts du Livradois
 - Importance des milieux humides et du réseau hydrographique (tête de BV)
 - Présence de vastes secteurs de prairies permanentes
- Une faible fragmentation écologique du territoire malgré la RD906 et l'A89 : larges continuums d'espaces forestiers et maillage du réseau hydrographique
- Un taux de protection réglementaire inférieur à 0,5%, malgré un intérêt écologique reconnu sur près de 15%



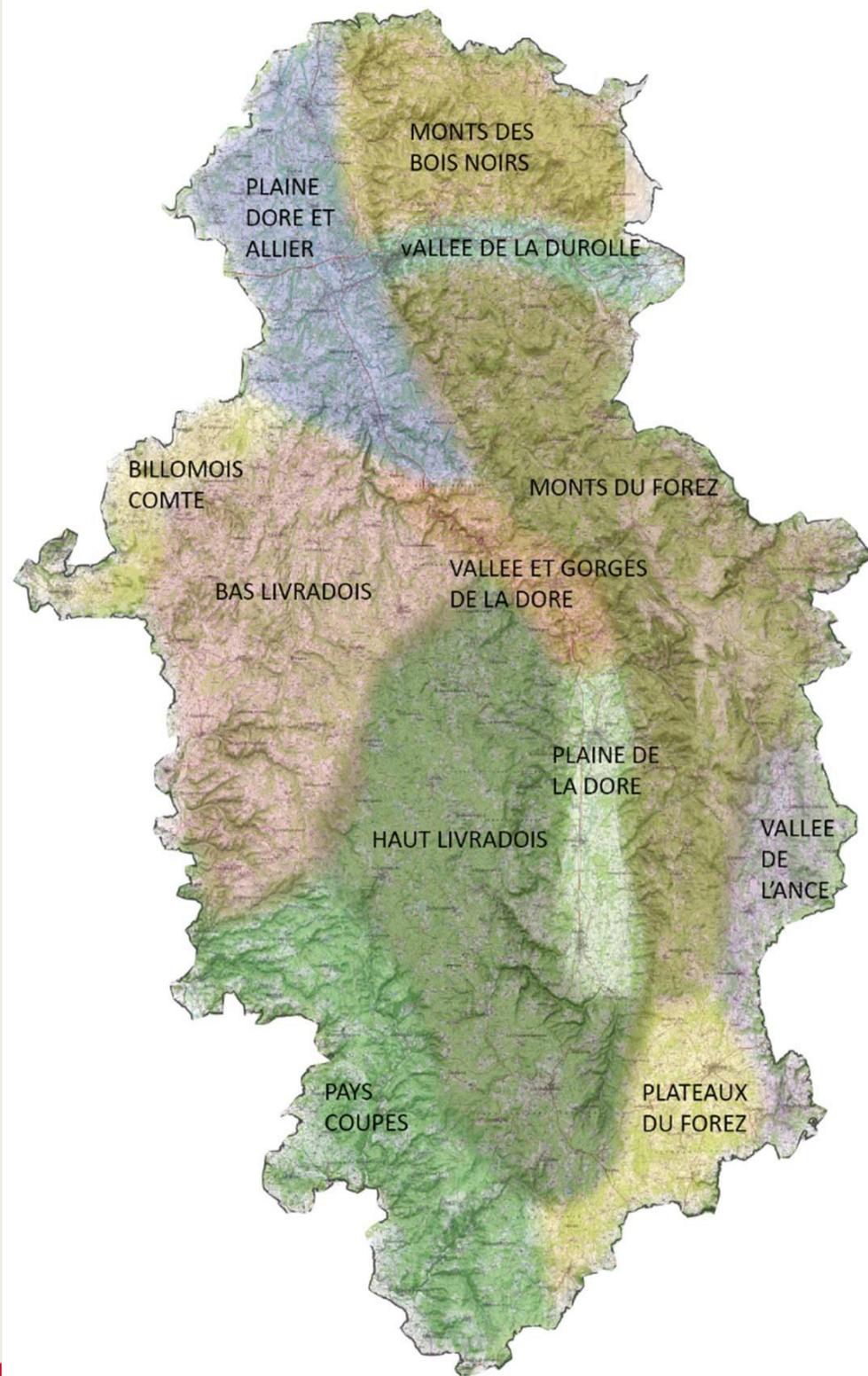
Des milieux remarquables : Hautes-Chaumes, tourbières et zones humides de montagne, forêts de plaine et de montagne, coteaux secs et chauds, gorges rocheuses et vallées encaissées, cours d'eau et zones alluviales, bocages et prairies



Des outils de gestion davantage développés (8%) avec 27 sites Natura 2000

Paysage

- Une **uniformisation des paysages forestiers**, avec les plantations mono-spécifiques et la disparition des forêts jardinées (coupes à blanc) – une gestion inadaptée à la diversité des paysages
- Une **uniformisation des paysages agricoles** avec la mécanisation et l'agrandissement des parcelles – des estives qui conservent leurs dynamiques plus traditionnelles
- Une tendance à la **disparition des structures** des paysages de polyculture-élevage : maillage bocager, arbres isolés, prairies humides, landes, vergers...
- Une **standardisation des constructions** implantées dans les plaines ou sur les crêtes – une homogénéisation du paysage en particulier dans l'aire urbaine de Clermont Ferrand et à proximité des infrastructures routières



Les ressources



Eau

Un bon état des masses d'eau mais des dégradations constatées

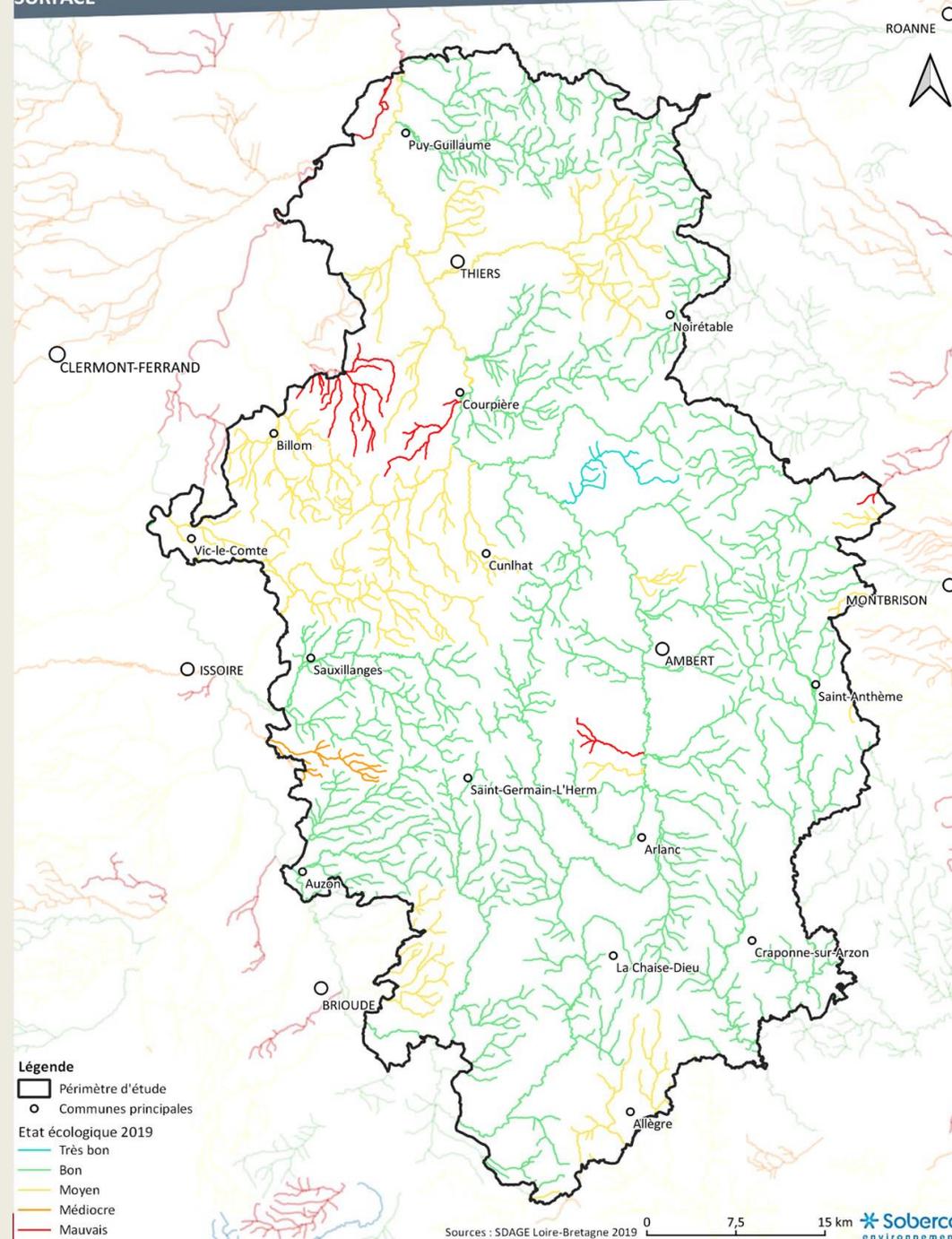
- 61% des masses d'eau en bon ou très bon état, mais des pressions liées :
 - Morphologie, continuité des cours d'eau, altérations de l'hydrologie
 - Pollutions chimiques et organiques (zone vulnérable aux nitrates)

Des problématiques quantitatives croissantes

- Faibles ressources aquifères
- Prélèvements dans les masses d'eau superficielles : pour l'énergie, l'irrigation et l'industrie
- Réduction importante des débits en période estivale et assecs de plus en plus fréquents

Un lien fort entre ressource en eau et qualité des milieux aquatiques et humides

Un territoire quasi intégralement couvert par des SAGE



Forêt

Le « grenier à bois » de la région AuRA

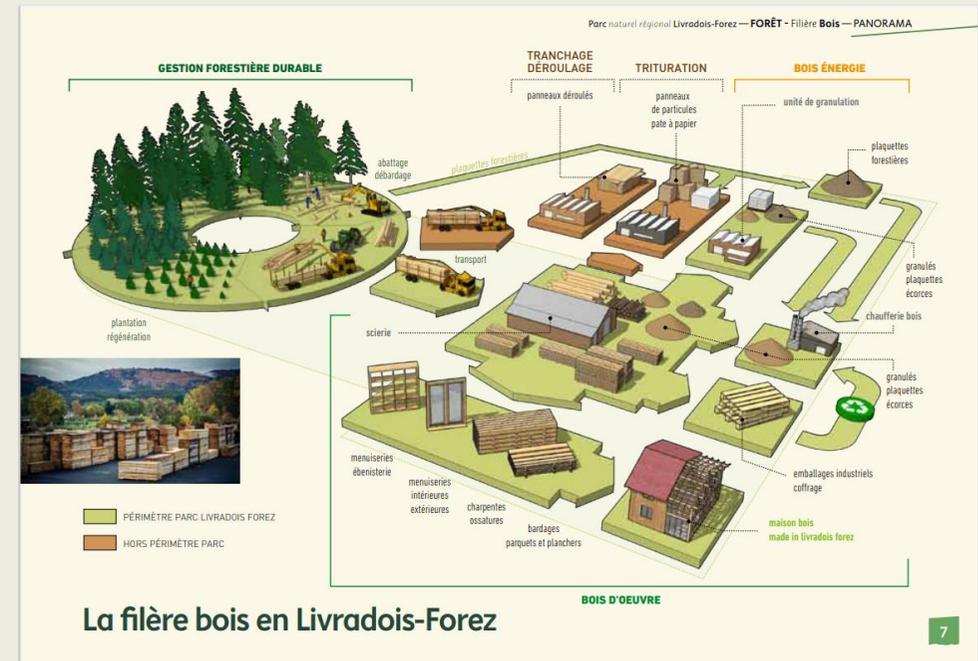
- Un quart des volumes résineux de la région
- La plus forte capitalisation de bois sur pied (58M m³ soit en moyenne 326 m³/ha)
- Le plus fort accroissement (11m³/ha/an)
- Le plus fort taux de prélèvement (+55%)

Un capital économique local

- Une source de revenus complémentaires pour les habitants/propriétaires
- Plus de 900 emplois directs et de nombreux emplois indirects (restauration, ...)
- Un tissu encore important d'entreprises de 1^{ère} transformation et un déficit de 2^{ème}

De nombreuses tensions autour de la mobilisation de la ressource, qui se cristallisent autour des « coupes rases »

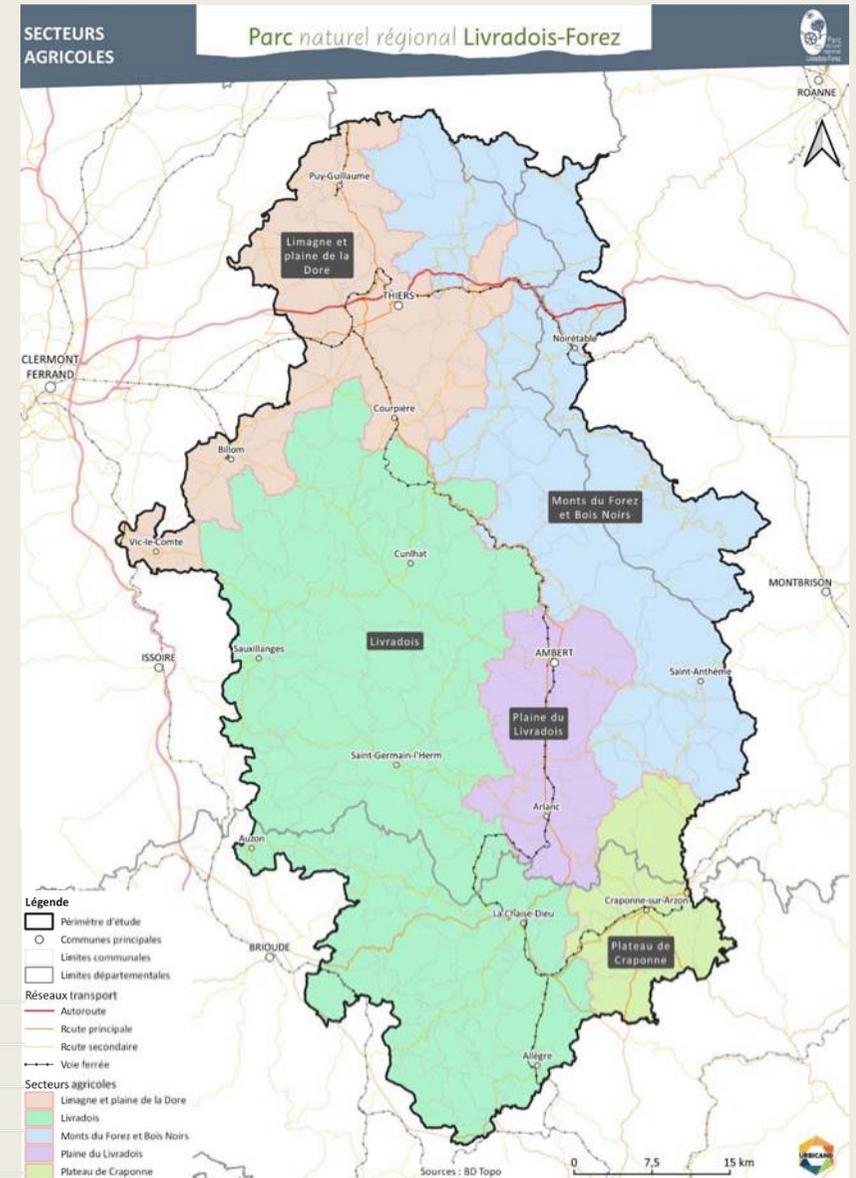
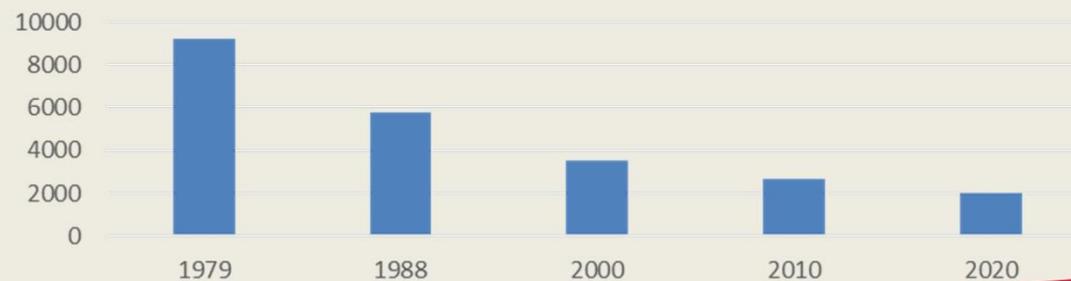
- Entre usagers et entreprises, entre habitants eux-mêmes, entre acteurs de la filière
- 1500 ha/an de coupes rases sur 2019/2020/2021 dont plus de 40% ne concernent pas les plantations FFN



Agriculture

- Des **grands secteurs agricoles** différenciés, avec une **place de l'élevage qui reste très structurante** (élevage bovin en particulier, avec croissance du bovin viande par rapport au lait)
- Une **place importante de l'agriculture** dans l'économie, l'emploi, la détermination des paysages
- Des **tendances longues qui se poursuivent** : diminution du nombre d'exploitations, augmentation de la SAU moyenne, fragilité de l'emploi agricole...
- Des **évolutions qui illustrent la diversification des activités** : développement des signes de qualité, de la race ferrandaise, des lieux et pratiques de vente directe

Evolution du nombre d'exploitations entre 1979 et 2020 à l'échelle du périmètre d'étude



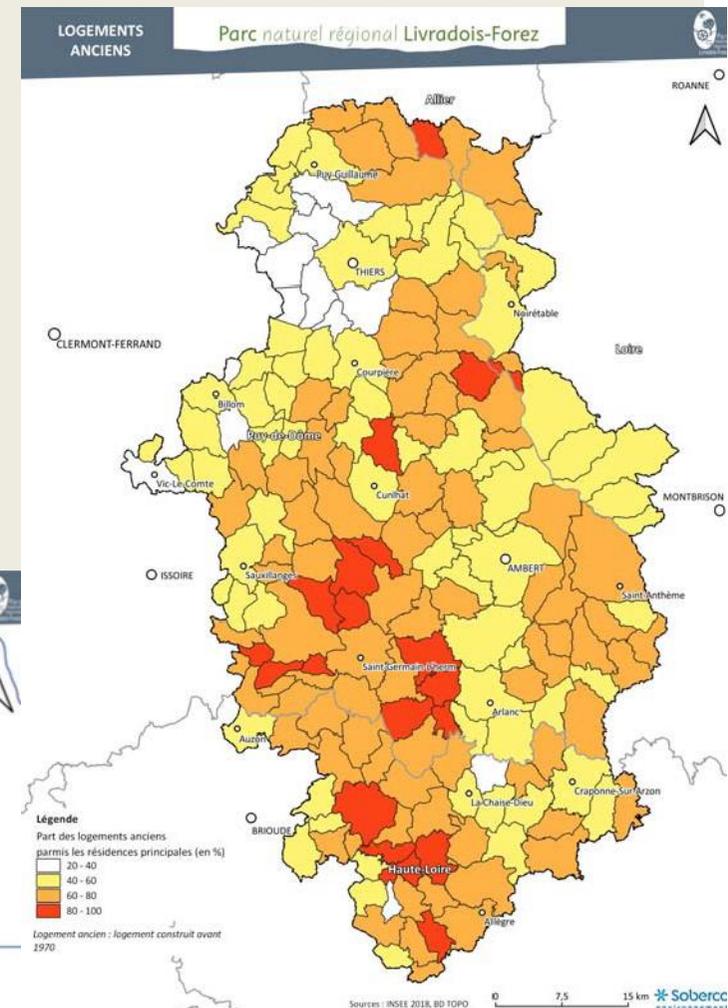
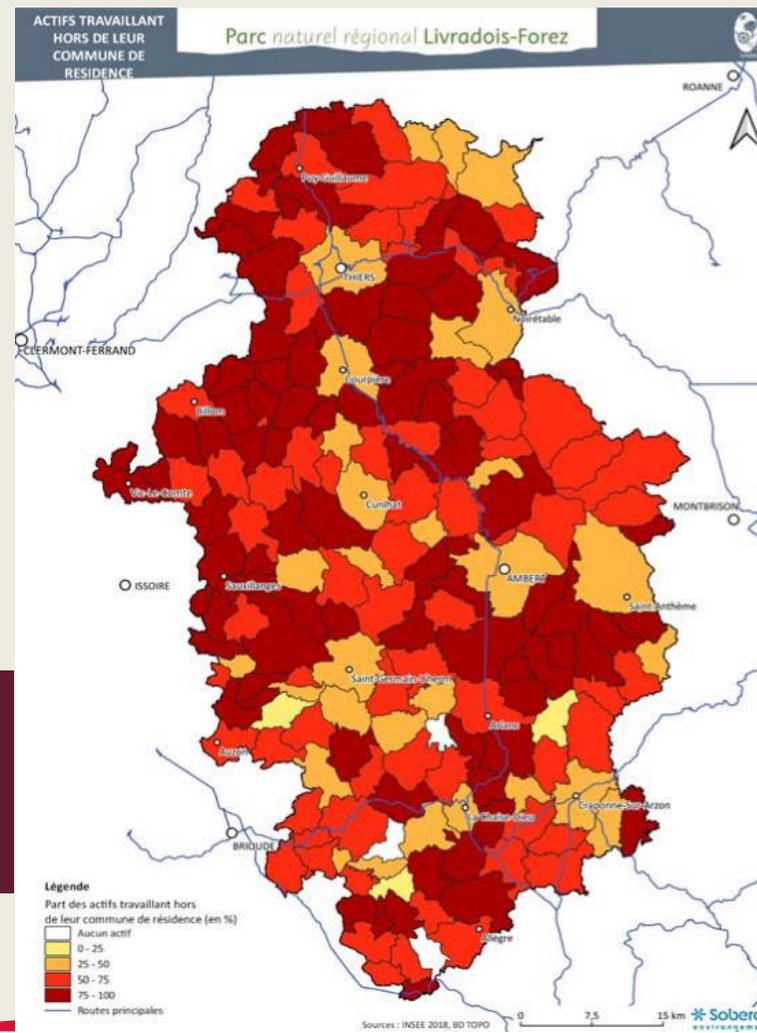
Énergie - consommations

Des consommations liées aux déplacements en hausse

- Eloignement des pôles d'emplois, de commerces et d'équipements
- 72% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence
- 85% des déplacements domicile/travail réalisés en voiture
- Transport collectif limité, mais réseau bus urbain dans le bassin thiernois

22 % de la population en situation de précarité énergétique par rapport aux dépenses liées au chauffage

19 % de la population du territoire, étaient en situation de précarité énergétique liée aux dépenses pour le carburant.

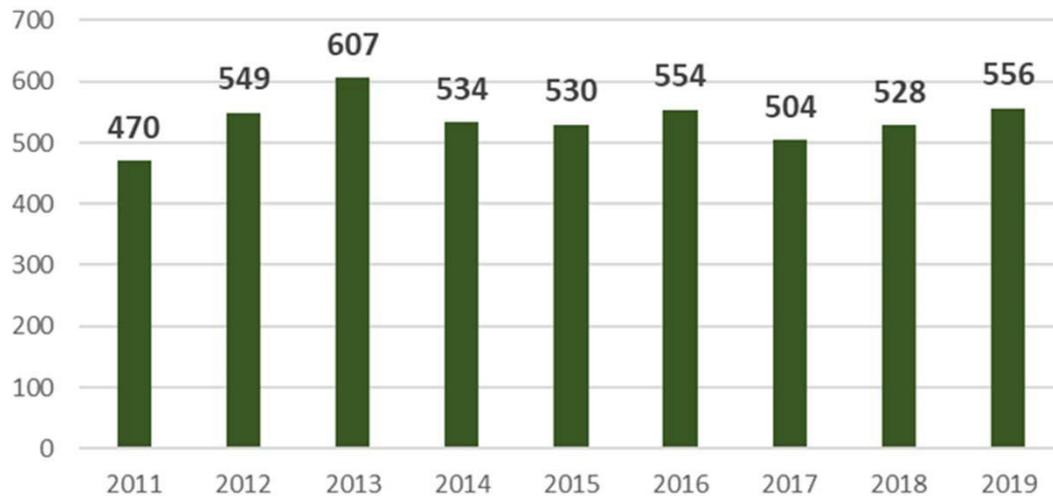


Des consommations résidentielles par habitant supérieures à la moyenne nationale, mais en baisse

- 63 % des logements construits avant 1970
- Un parc de logements individuels dominant à 94%

Énergie - production d'ENR

Production d'énergie sur le territoire depuis 2011 (en GWh)

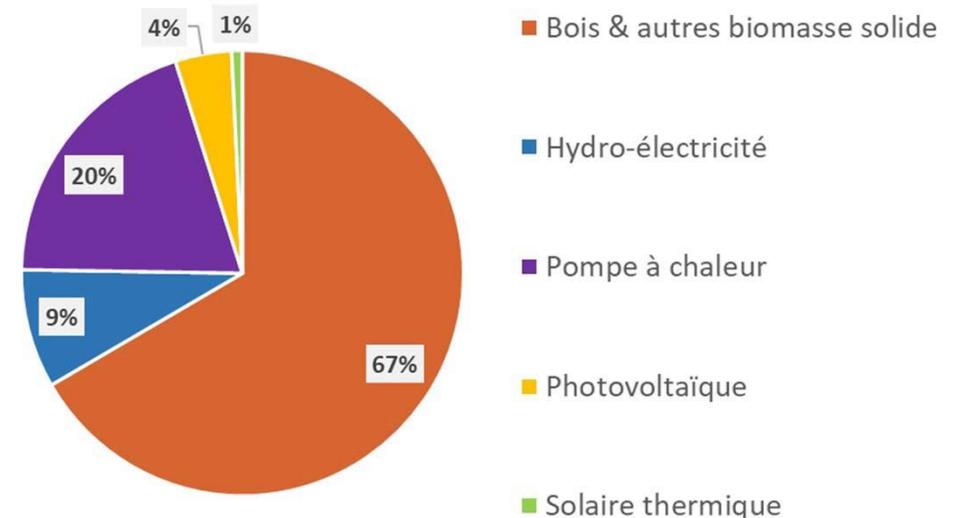


- Un faible taux de couverture des consommations par des ENR : 15%
- Une faible évolution de la production d'ENR, essentiellement orientée vers le bois énergie (89% d'énergies renouvelables thermiques)

- Des potentiels de production importants, mais différents freins au développement :
 - Pour le bois-énergie
 - Pour le solaire (sur toiture) photovoltaïque et thermique
 - Pour la méthanisation
 - Pour l'éolien ?



Sources de production d'énergie



Source : ORCAE



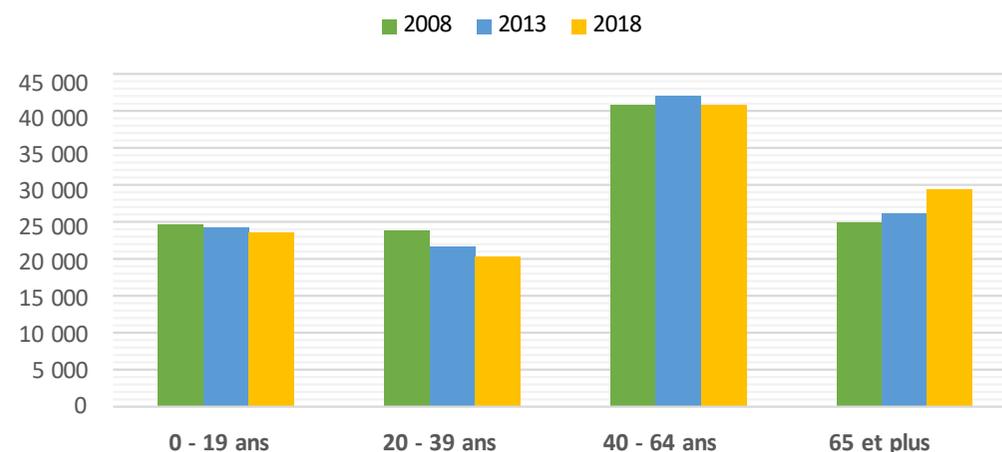
Cadre de vie et organisation territoriale



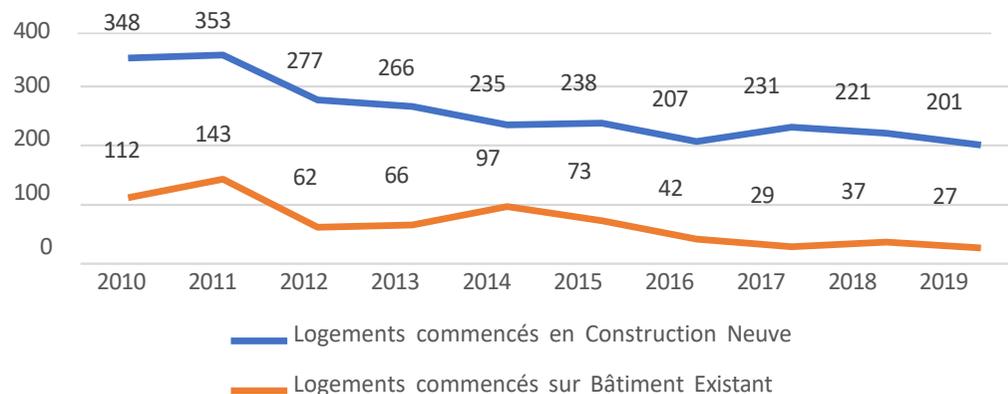
Dynamiques démographiques et résidentielles

- Une relative **stabilité démographique**
- Des **dynamiques à interroger**: fragilité budgétaire des ménages, vieillissement de la population, diminution de la taille des ménages
- Une **production de logements en baisse**, avec des interrogations sur l'avenir (demande qui s'accroît, ZAN et hausse des coûts qui peuvent limiter l'offre)
- Des **prix du foncier et de l'immobilier qui restent assez bas** par rapport aux moyennes régionales
- Des **disparités fortes** entre le nord du territoire (aire urbaine de Clermont-Ferrand) et le sud, plus enclavé

Evolution de la répartition de la population du PNR Livradois-Forez par tranche d'âge

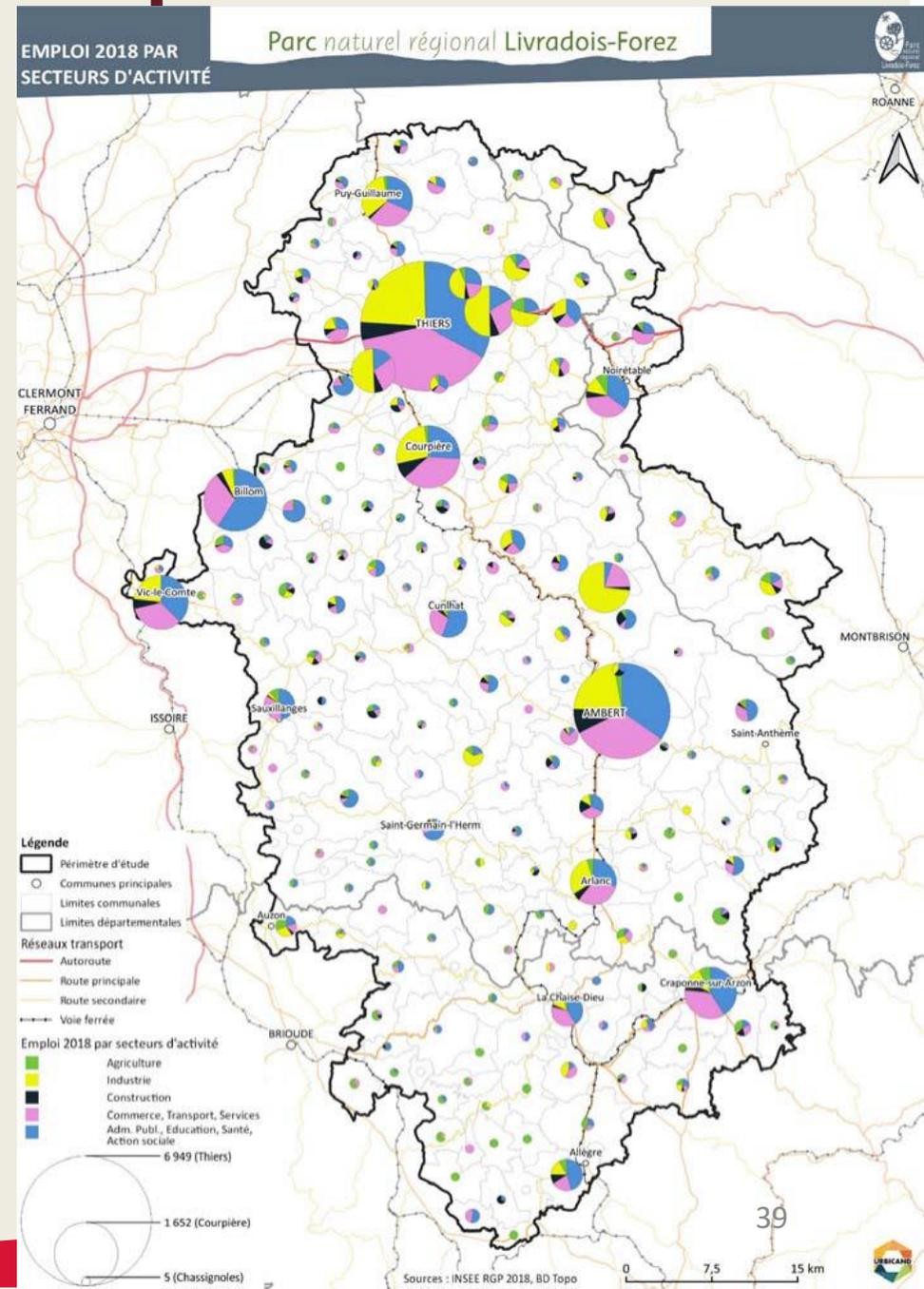


Evolution du nombre de logements commencés par année entre 2010 et 2019



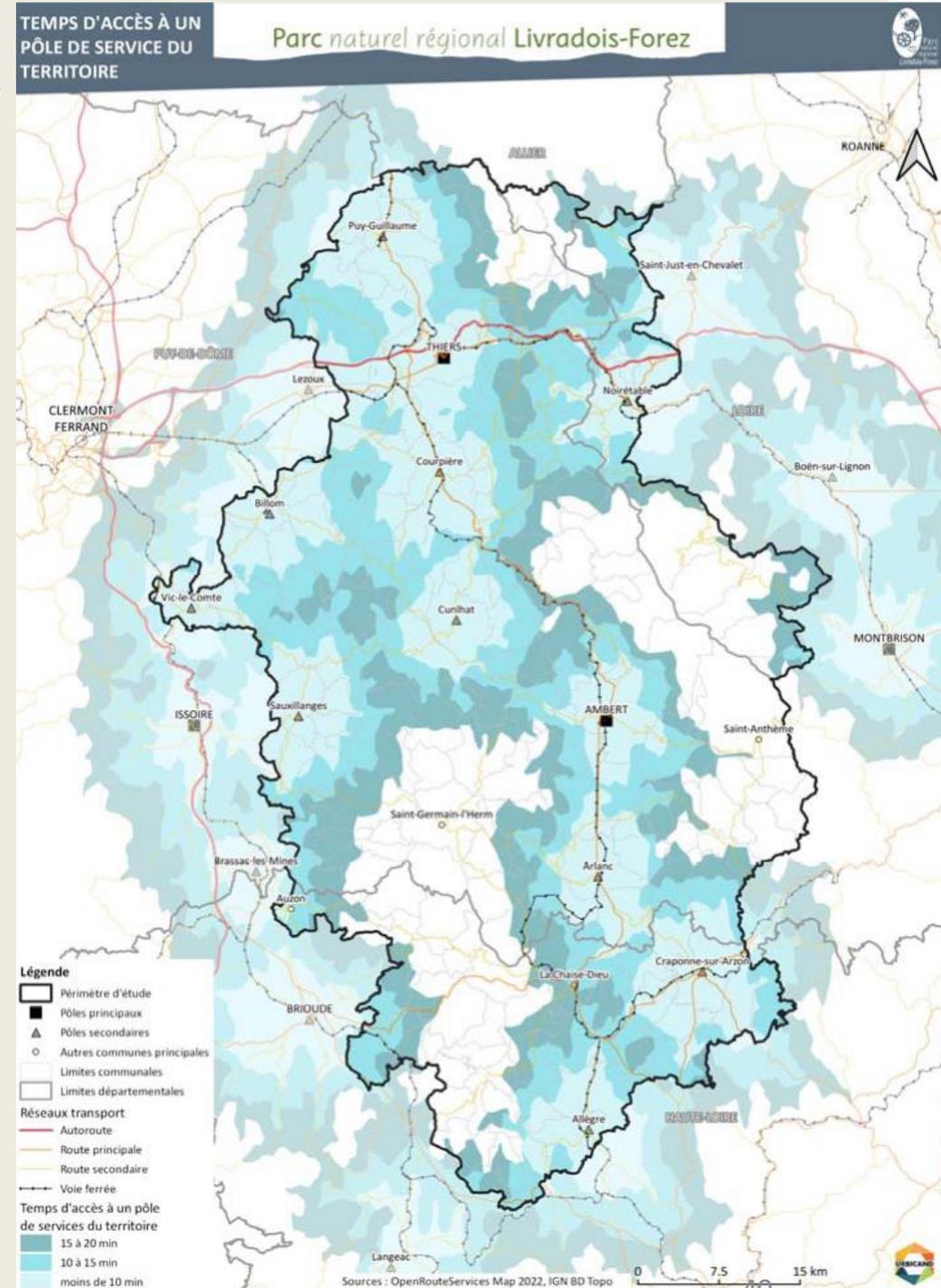
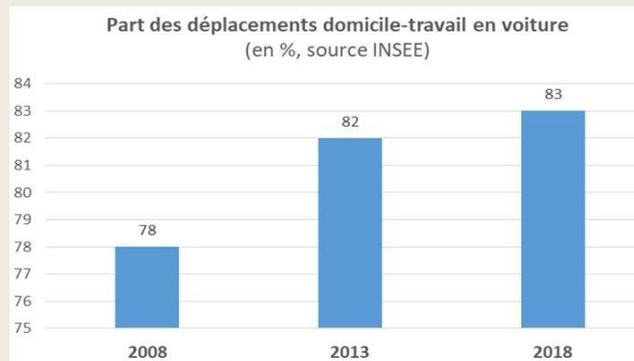
Activité économique & Emploi

- Deux principaux bassins d'emploi (Thiers et Ambert), **relativement fragiles** (emploi en baisse)
- Des **moteurs économiques** forts : industrie, service publique, commerce
- Un tissu dense de TPE-PME, et quelques « grands » employeurs qui pèsent lourd dans l'emploi local
- Une **résidentialisation** croissante du territoire, en particulier dans l'aire urbaine de Clermont-Ferrand
- Des **actions pour accompagner le développement et la création d'entreprise** : Réseau Entreprendre, territoire zéro chômeurs, marketing territorial...



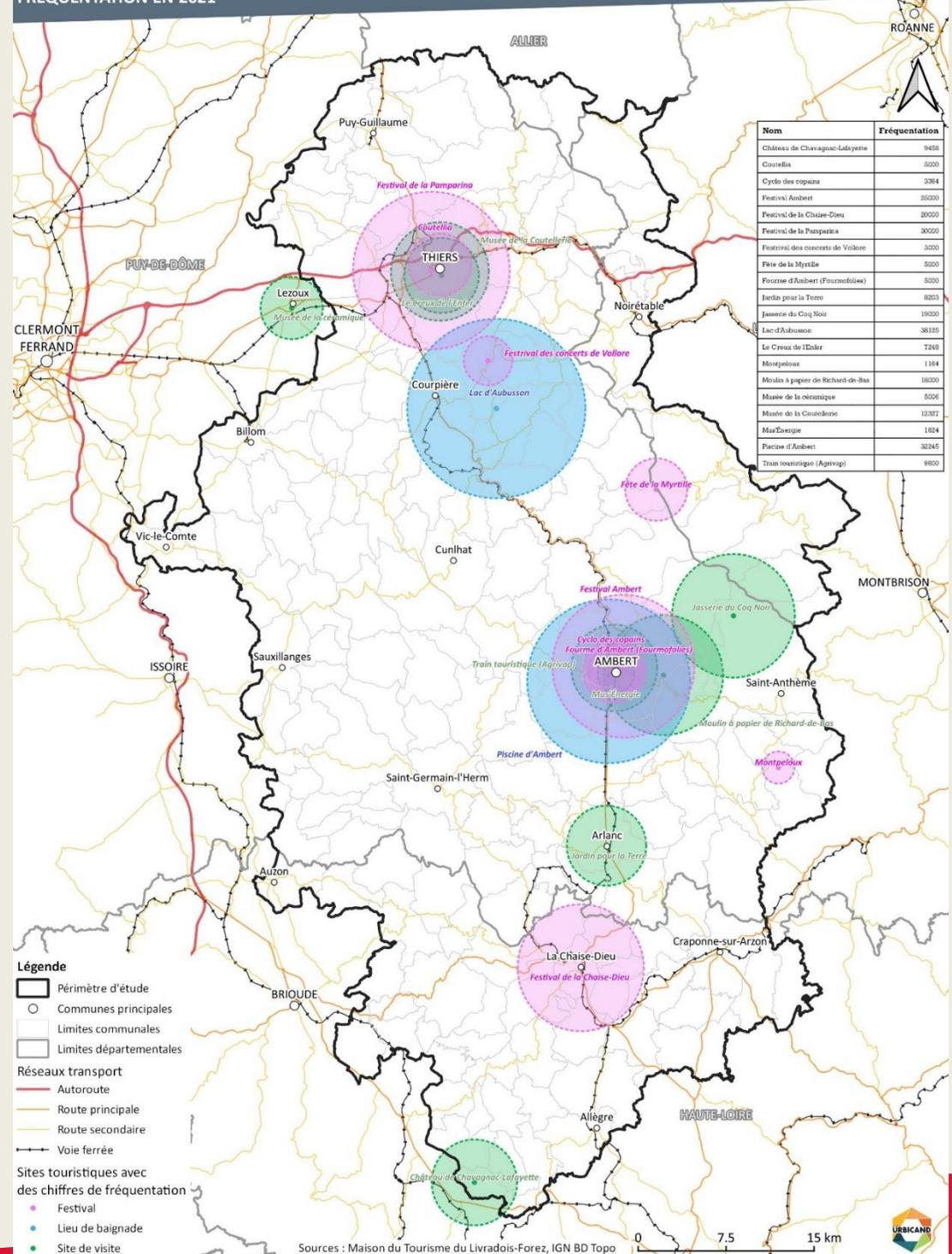
Organisation des services et des mobilités

- Une **couverture territoriale** en services (& commerces) **indispensable** au bon fonctionnement du territoire
 - 2 pôles majeurs Thiers et Ambert
 - 1 maillage de pôles de proximité
- Des « **zones grises** » qui interrogent en particulier dans le Haut Livradois et le Haut-Forez
- Des **outils de mobilité réduits**, avec une offre ferrée qui s'étirole, quelques lignes routières, des pratiques vélo peu développées => **dépendance forte et croissante à la voiture individuelle**
- Un atout par rapport à la couverture numérique, de qualité



Tourisme et loisirs

- Une attractivité « de proximité » - un territoire reconnu localement
- Un positionnement en marge des grands flux touristiques régionaux – importance du tourisme de passage
- Des atouts à valoriser : patrimoines, évènementiel, route des métiers, activités de pleine nature, tourisme durable, itinérance...
- Une offre d'hébergement et de restauration peu étoffée, et fragile (transmission, rentabilité...)
- Un poids important des résidences secondaires dans l'économie locale (touristique et commerciale)



Développement culturel

Des pratiques culturelles bien développées grâce à la montée en compétences des EPCI dans ce domaine

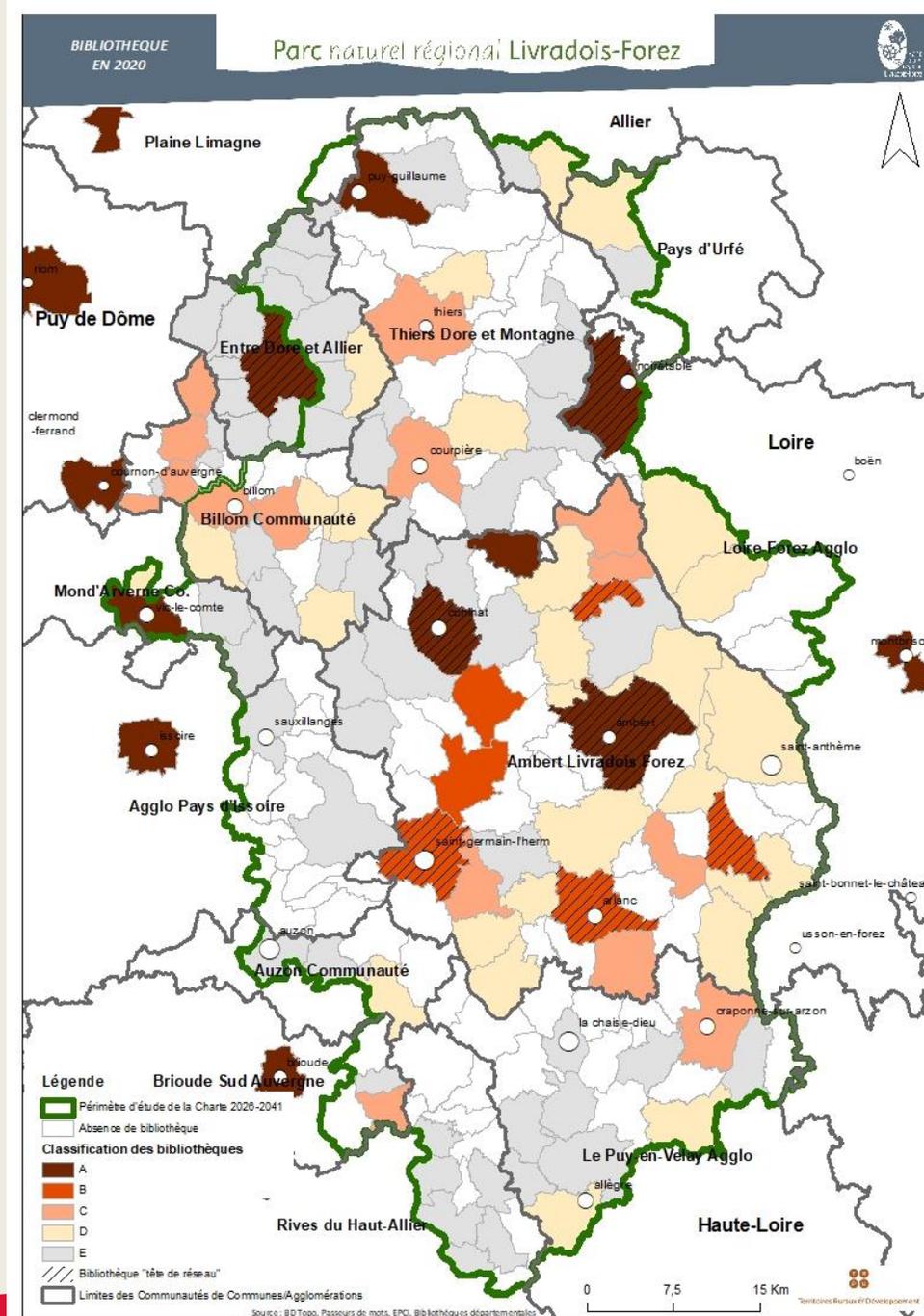
- Plus d'une centaine d'équipements de lecture publique et le réseau « Passeurs de mots »
- Une offre « cinéma » très développée (4 cinémas « fixes » et un cinéma itinérant « Ciné Parc »)
- Un enseignement musical bien développé
- 80% des EPCI engagés dans l'Éducation Artistique et Culturelle ou sur le point de l'être

Une programmation culturelle riche et diversifiée

- Plusieurs festivals d'importance et des événements socio-culturels valorisant les savoir-faire locaux
- Des programmations portées par les EPCI

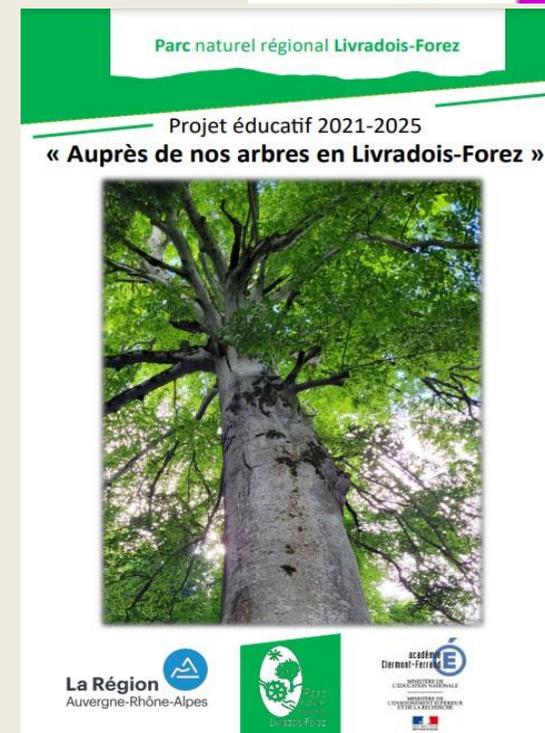
Des équipements de diffusion culturelle bien répartis sur le territoire et proposant une offre diversifiée

De nombreux acteurs engagés en faveur du développement culturel (EPCI, communes, associations, bénévoles) mais plus le SM PNR depuis 2011



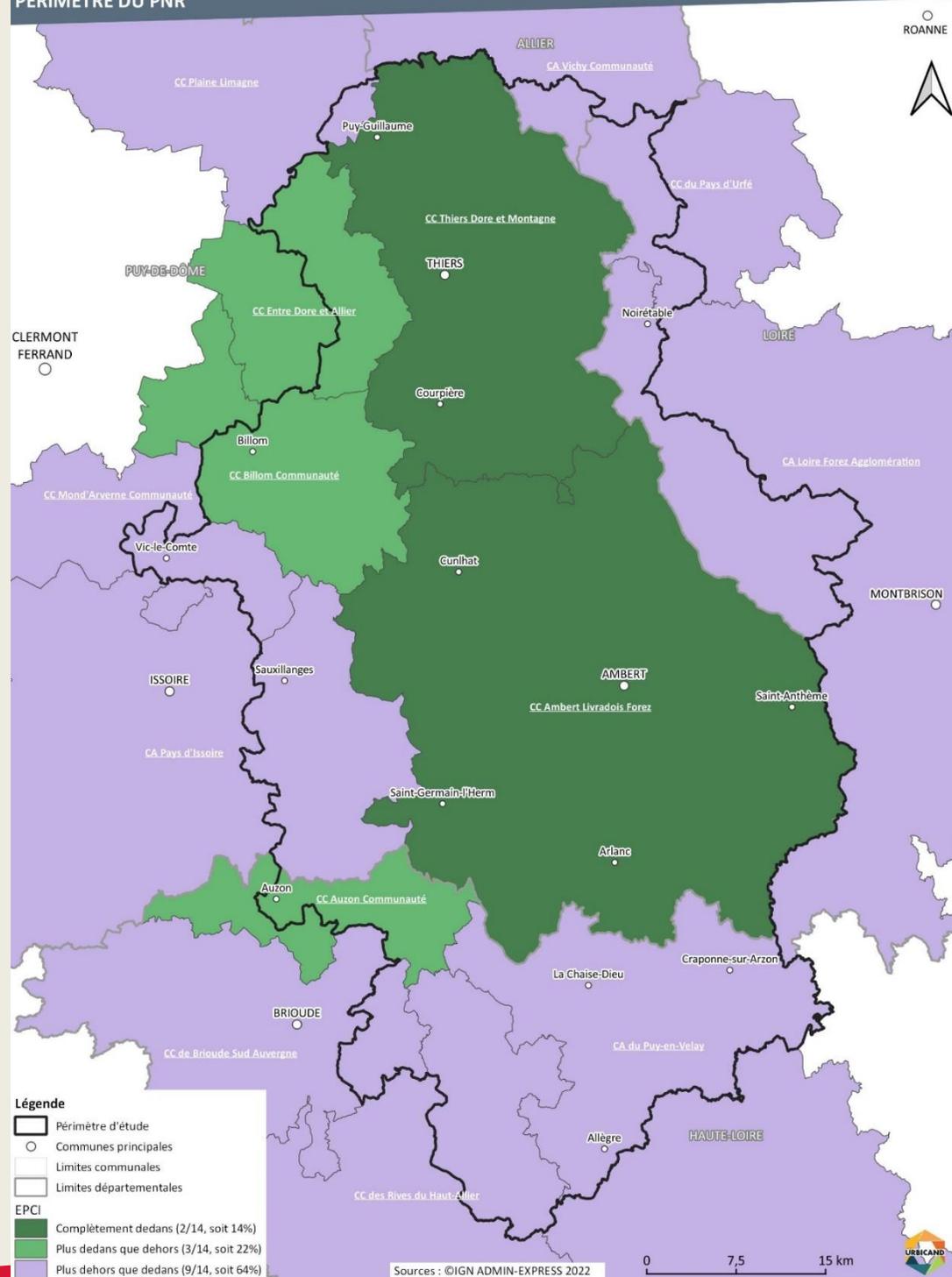
Éducation au territoire

- Rôle majeur du SM PNR LF dans l'offre éducative du territoire, mais complétée par d'autres acteurs (dont EPCI)
- Une offre éducative essentiellement ciblée sur le jeune public, et orientée sur les sujets « biodiversité »
- Une bonne dynamique des réseaux d'éducation pour le jeune public (sur les pas de Gaspard – 15 structures)
- Une offre d'éducation / sensibilisation / formation à destination du grand public et des élus, plutôt limitée
- Des liens entre éducation et culture insuffisamment développés
- Éducation : un outil insuffisamment déployé pour la mise en œuvre de la charte ?



Coopération locale

- Une évolution majeure de la structuration du territoire (EPCI) depuis 2012
 - Des **coopérations locales « à deux vitesses »** avec les EPCI dans le Parc et les EPCI à moitié / peu dans le Parc
 - Des coopérations à géométrie variable, avec une **problématique de lisibilité / compréhension par les acteurs**
- ⇒ **Besoin de reposer le cadre de la coopération communes – EPCI – SMPNR**, en reposant bien le rôle, les missions et les compétences (à la carte) du SMPNR
- ⇒ **Besoin de repenser la coopération** au regard des enjeux de territoire et non de structures



Prochaines étapes



Conclusion : prochaines étapes

ETUDES PREALABLES

- Finalisation du diagnostic et de l'évaluation pour le 30 septembre
- Ajustement du rapport d'évaluation fin 2023
- Prochain COPIL : le 6 octobre de 14h à 17h
-> Partage des principaux enjeux

PROJET STRATÉGIQUE

- Ateliers territoriaux du 5 au 9 septembre : Saint-Dier-d'Auvergne, Thiers, La Chaise-Dieu, Noirétable, Ambert
- Ateliers « défis » les 16 et 17 novembre
- Élaboration du projet stratégique : entre octobre 2022 et mars 2023
-> avec, à nouveau, réunions des instances

